

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 64 (1919)
Heft: 8

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

geons à quatre ou cinq, sans manchettes, ni col, ni aiguillettes, ni sous-pieds. C'est moins guindé et plus démocratique. Nous sommes heureux de vivre et contents de le montrer. Pas de vin bouché, mais un bon litre du « pays » qui ravigotte et de la franche cordialité. Après souper une discussion intéressante ou une causerie, au lieu des « jass » interminables et assommants.

A dix heures, une ronde d'écuries. Vous embrassez votre cheval sans crainte de froisser votre vareuse « selecta ». Le cas échéant, vous faites encore une visite aux camarades de l'autre compagnie. Vous rentrez « chez vous » charmé de votre soirée, tandis que vous maugréez en sortant d'un repas officiel.

Que messieurs les supérieurs qui ont besoin d'entourage pour banqueter, qui ne se sentent heureux qu'au milieu d'une camarilla obséquieuse et chamarrée s'adressent à leur état-major, mais qu'ils laissent les compagnies tranquilles. Les officiers subalternes leur en sauront certainement gré et la camaraderie ne s'en trouvera que mieux à tous les points de vue. Quand la troupe a été déconsignée, que l'officier le soit aussi. Qu'il lui soit permis de jouir à son aise de quelques heures de liberté bien méritée.

James-O. QUINCLET,
1^{er} lieut. groupe mitr. att. 2.



CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

La Suisse et la Société des Nations. — Les objections du haut-commandement de la Suisse allemande. — L'alternative : Société ou neutralité non reconnue. — La question du Vorarlberg. — Les traditions de l'alliance helvétique.

Deux objets retiennent principalement l'attention, ces jours-ci, dans les milieux militaires comme dans les milieux civils : l'entrée de la Suisse dans la Société des Nations et celle du Vorarlberg dans la Confédération suisse.

La première a été soumise à la Commission de défense nationale, qui s'est prononcée pour l'affirmative. On a pu constater cependant que, d'une façon générale, les officiers du haut-commandement de la Suisse allemande étaient opposés au projet. Le message du Conseil fédéral apprend que cette opposition se fonde surtout sur des hypothèses stratégiques. La question étant avant tout d'ordre politique et d'un intérêt immédiat, le Conseil fédéral a estimé que les certitudes de la situation politique présente devaient avoir le pas sur des suppositions stratégiques à réalisation lointaine et incertaine. Cette réponse paraît irréprochable. Si l'on aborde le chapitre des cas stratégiques possibles dans la suite des temps, il n'en est pas un, défavorable à la Suisse membre de la Société, auquel on ne puisse opposer quelque autre défavorable à une Suisse hors la Société.

En cette matière, la seule recherche à faire, me semble-t-il, est celle des moyens dont notre armée pourrait disposer dans n'importe quelle hypothèse de guerre où la Confédération serait entraînée malgré elle. Pourrions-nous agir par nos seules ressources ou aurions-nous besoin de l'aide d'autrui? Ainsi posée, la question ne comporte pas deux réponses. Notre armée, quelque dévouement qu'on lui suppose, est incapable d'agir par ses seuls moyens dans les conditions techniques actuelles de la guerre. Elle ne peut pas tenir prêts en tout temps ni les gros calibres d'artillerie qu'il lui faudrait, ni les aéroplanes en nombre et variété suffisants, ni les chars d'assaut, bref, aucun des engins extrêmement coûteux actuellement indispensables à la défense de n'importe quel terrain. Elle ne peut se les procurer en prévision d'aucune hypothèse stratégique quelconque. Dans ces conditions-là, et du point de vue militaire exclusivement, mais de militaires soucieux de réalité et non pas désireux d'imiter la grenouille de La Fontaine, la Suisse n'a qu'une chose à se demander: a-t-elle oui ou non avantage à participer à une association d'Etats qui se propose de rendre moins aisées à l'avenir des déclarations de guerre?

Un des grands arguments invoqués par les officiers de la Suisse allemande contre l'adhésion de la Confédération à la Société des Nations est l'entorse portée à la neutralité. Les lecteurs de la *Revue militaire suisse* savent combien cet argument nous touche peu¹. Nous ne croyons plus à la neutralité de principe dans l'Europe nouvelle. Il n'y a plus de place pour elle. Le Conseil fédéral propose néanmoins une solution neutraliste, parce qu'il est obligé de tenir compte non pas du raisonnement, mais du sentiment de la majorité des Suisses en cette affaire. Cette majorité fait de la neutralité poli-

¹ Voir Feyler: *La Ligue des Nations et la neutralité de la Suisse*.

tique un concept ; elle y voit une sorte de morale d'Etat. Le Conseil fédéral a donc multiplié les démarches à Paris pour obtenir que la Suisse puisse entrer dans la Société des Nations avec sa notion mystique de la neutralité. Il y est parvenu, mais non cependant sans être contraint de se soumettre à la réalité des choses qui se rit toujours des spéculations même les mieux intentionnées ; si bien que la neutralité nouvelle que nous décrit le Message n'a plus que des rapports lointains avec celle de 1815.

Lui en fera-t-on un reproche ? Non. Il faut être deux pour établir une neutralité par contrat bilatéral comme celle de 1815 : nous et l'Europe. Or, actuellement, il n'y a plus que nous qui en rêvions. L'Europe se refuse à être partie au contrat. Elle estime que la neutralité helvétique de 1815 n'est plus dans l'intérêt de la politique de l'Europe entière. Si bien que nous nous trouvons en présence de cette alternative : ou entrer dans la Société des Nations qui reconnaîtra notre intention de conserver un solde de neutralité d'une application douteuse, ou rester en dehors de toute combinaison internationale, en nous liant par une déclaration *unilatérale* de neutralité, en échange de laquelle plus personne ne nous garantit rien. Et nous nous mettrions dans cette situation précaire avec une armée matériellement incapable de défendre notre politique, dont aucun de nos voisins ne nous garantit plus le respect. C'est à cela qu'aboutissent les officiers du haut-commandement qui, à Berne, se sont prononcés contre le projet du Conseil fédéral.

* * *

Passons au Vorarlberg. La presse discute, dans ce moment-ci, la question de ce 23^e canton avec plus d'ardeur que celle de la Société des Nations. Certains journaux, et non des moindres, dans le canton de Vaud, entre autres, y apportent une ardeur d'hostilité qu'on a le droit de trouver excessive. A les lire, il semblerait que les gens du Vorarlberg nous injurient en manifestant le désir d'être Suisses. Il n'y a pourtant rien dans ce désir qui ne nous honore.

Encore si derrière cette hostilité on découvrait des arguments dont l'autorité s'impose. Ils existent peut-être, mais ils n'ont pas été produits. On ne saurait, par exemple, estimer déterminante la prophétie qu'une restauration habsbourgeoise pourrait nous causer des ennuis en 1950 ! A ce taux, la Confédération aurait dû se garder d'encourager Neuchâtel, principauté prussienne, à devenir notre 22^e canton.

Quels ont été les arguments jusqu'à ce jour invoqués ?

La Suisse ne doit pas avoir une politique annexionniste, nous

dit-on. Comme s'il s'agissait d'annexion. Voilà un petit peuple qui demande que lui soit appliqué le principe de la libre disposition des peuples. Il a le choix entre quatre solutions : proclamer son indépendance absolue, ce qui n'est guère possible de la part d'une population de 120 000 âmes. Rester lié à l'Autriche, ce qu'il ne veut pas, peut-être précisément parce que ses intérêts et sa vie démocratiques lui font craindre des retours dont il souffrirait. S'associer à l'Allemagne avec laquelle il n'a jamais eu d'affinités intimes. Ou adhérer aux Etats helvétiques, dont son genre de vie et divers souvenirs historiques le rapprochent. Il se décide, à une très forte et régulière majorité, pour cette dernière solution ; à quoi nous répondons : Nous sommes de grands partisans du principe de la libre disposition des peuples ; nos journaux en sont pleins, ils l'invoquent en faveur de tout le monde : Alsaciens, habitants de Fiume, Arméniens, Ruthènes, Lettons et Finlandais, Géorgiens, Ukrainiens, Caucasiens, et maints autres peuples lointains, dont ils ne connaissent d'ailleurs que d'une façon très générale la race, les mœurs, l'économie et la morale. Mais quand il s'agit de voisins fort rapprochés de nous par la tournure de leur esprit, les habitudes locales, la race et les aspirations, alors nous lâchons nos principes et nous invoquons, pour ne pas les appliquer, des hypothèses politiques problématiques, évoquées dans les brumes d'un avenir éloigné.

Mais ce n'est pas leur amitié pour la Suisse, c'est l'intérêt qui les inspire, nous affirment des idéalistes ultra-vertueux. Ah ! s'il vous plaît ! Depuis quand les peuples doivent-ils s'abstenir des actes qui sont conformes à leurs intérêts. Lisez plutôt le Message du Conseil fédéral sur l'entrée de la Suisse dans la Société des Nations et voyez le nombre de pages consacrées aux motifs tirés de la poursuite des nôtres. La question n'est pas de savoir si les gens du Vorarlberg agissent selon leurs intérêts. C'est clair qu'ils y songent ; ils seraient des imbéciles de n'y pas songer, et, des quatre solutions qui s'offrent à eux de choisir celle qui serait contraire à leurs intérêts. La question est uniquement de savoir si ces intérêts sont légitimes ou non. Les proclamerons-nous illégitimes ? Y aurait-il une voix en Suisse pour les déclarer tels ? Sûrement non ; il n'y a donc pas de reproche à adresser au Vorarlberg parce qu'il poursuit des intérêts légitimes. Nous n'avons qu'à nous demander si cette légitimité se concilie avec celle de nos intérêts à nous.

Cette conciliation n'est pas possible, disent les opposants ; pour deux raisons : les gens du Vorarlberg augmenteraient la proportion des Suisses allemands et celle des catholiques.

Si, sur la question des intérêts, je me montre plus réaliste que ceux de mes concitoyens dont je combats l'opinion, ils me permettront d'être plus idéaliste qu'eux dans ce domaine de la langue et de la religion. Il m'est tout à fait indifférent que les gens du Vorarlberg parlent l'allemand et non le français, et qu'ils aillent à la messe et non au sermon. Ce que nous devons nous demander c'est s'ils seront de bons Suisses, quel que soit leur idiome, et s'ils sont d'honnêtes gens, quelle que soit leur religion. S'ils sont de bons Suisses et s'ils sont d'honnêtes gens, ils contribueront à la prospérité et à la bonne réputation de la Confédération ; nous n'avons pas autre chose à exiger.

Quand les Confédérés se sont demandé s'ils accueilleraient dans l'alliance helvétique Genève, Neuchâtel, le Bas-Valais, le Jura bernois, ils n'ont pas dit : nous ne voulons rien savoir de ces gens-là, car ils parlent le français ; ils se sont bornés à penser que la Confédération y trouverait un avantage ; ils ont vu de haut, non pas par le petit bout de la lunette.

Quant à la religion, ce n'est pas au moment où les progrès de la civilisation et de la science favorisent chaque jour un peu plus ceux de la tolérance que nous irons nous priver de l'appui que peuvent nous apporter de nouveaux montagnards à l'esprit démocratique, pour cette seule raison qu'ils prient Dieu en passant par les saints et par la Vierge, tandis que d'autres ignorent ces intermédiaires, et que d'autres encore ne le prient pas du tout. S'il y a eu une conquête heureuse dans l'histoire de l'humanité, c'est celle de la liberté de conscience et de croyance. S'opposer à la demande du Vorarlberg pour des motifs antérieurs à cette bienfaisante conquête nous fait remonter à une époque que l'on ne doit éprouver aucun besoin de ressusciter.

En résumé, la *Revue militaire suisse* en reste à l'opinion qu'elle a formulée dès le commencement du débat ; elle est pour le 23^e canton. La seule réserve est celle de l'arrangement financier auquel doit conduire le règlement de la dette de guerre qui incombe à l'Autriche. Si cet arrangement est possible dans des conditions satisfaisantes, nous ne verrions plus aucune raison valable de ne pas persister dans les traditions qui, de tout temps, ont présidé en Suisse à la formation du faisceau fédéral. En cette matière, les générations passées n'ont jamais douté des destinées de la Confédération. On peut souhaiter que, quoiqu'il paraisse, la génération présente ne se sentira pas moins de virilité ni de résolution.

